

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 9 Mars 1849.

No. 51

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 9 MARS 1849.

#### LE SOUVERAIN-PONTIFE.

Nos lecteurs ne pourront manquer de lire avec consolation l'adresse suivante des Polonais à S. S. Pie IX. Ils devront remarquer la différence qu'il y a entre le langage respectueux, noble, compatissant dans lequel la trop malheureuse Pologne parle au Chef de l'Eglise catholique dans son exil et ses malheurs, et le langage des journaux irréligieux ou révolutionnaires, pour qui rien n'est saint, rien n'est sacré. Il nous peine à être forcé de dénoncer, comme appartenant à cette dernière catégorie, deux journaux publiés à Montréal en langue française; nous voulons parler de l'organe de M. Papineau et de l'*Aurora des Canadas*. Voici en effet un échantillon des articles que l'on trouve dans ces deux feuilles:

« Si le langage de l'abbé Rambaldi (prêtre rebelle) est digne de l'ancienne Rome et fut entrevoir les destinées glorieuses de la nouvelle, nous voyons avec peine le chef de l'Eglise. Le Pape Pie IX, le prêtre éclairé sur lequel la démocratie de l'Europe avait fondé tant d'espérances, dédaignant son pouvoir temporel par le texte vicieux des conciles et les foudres usées de l'excommunication majeure.»

« Eh! bien, après de semblables paroles à l'adresse du Souverain-Pontife de l'Eglise Catholique, à quoi ne peut-on pas s'attendre de la part de ces deux feuilles que nous signalons aux catholiques de ce pays? Mais ne nous étonnons pas de ce dévergondage et de cette impiété. Le radicalisme-rouge est partout le même; ses armes sont toujours l'irreligion et la violence. Mais aussi les gens sensés et religieux ne donnent à ce radicalisme infâme que le sourire du dédain. Pour nous, nous ne pouvons nous empêcher d'attirer à ce sujet l'attention de tous les catholiques du Canada: ils peuvent être divisés, lorsqu'il s'agit des intérêts politiques; mais lorsqu'il s'agit de leur religion, ils ne souffriront jamais qu'on la tourne en ridicule et bien moins encore qu'on l'attaque sérieusement.

#### ADRESSE DES POLONAIS A PIE IX.

SAINTE PERE,

La sérénité des âmes fidèles s'est profondément altérée, lorsqu'elles ont connu la noire ingratitude de quelques-uns de votre peuple envers Vous, notre Père et le leur. La rougeur de la honte a couvert nos fronts en apprenant que dans le sein de notre cœur, la nation italienne, il s'est trouvé des fils de la foi et de la liberté assez dégénérés pour lever leurs mains sacrilèges sur le Père même de la foi et de la liberté de tous les peuples.

La monstruosité du crime commis envers Vous, Saint-Père, a saisi de stupeur Vos fidèles enfants de Rome, paralysés leurs bras, et par suite donné pleine carrière à l'orgueil d'un petit nombre d'impies, qui, malgré les avertissements de Votre autorité paternelle, malgré la réprobation si vive et si flamboyante de toute la Chrétienté, n'ont pas encore courbé leurs têtes et plié leurs genoux devant Votre autorité toute d'amour. Ils ont abjuré leur foi, ne voulant pas comprendre que le pouvoir, par lequel, dans les choses temporelles, Vous êtes aussi leur Père, ce pouvoir même Vous est donné immédiatement par Dieu pour le bien de toute la Chrétienté; et ils se figurent, dans leur superbe, que ce pouvoir tout extraordinaire et tout sacré devait fléchir devant leur volonté. Les insensés! ils ont renié la liberté en se persécutant, dans leur égarement, que la liberté était l'absence de tout frein et de toute mesure, et non la soumission de la volonté humaine à la loi de Dieu. C'est pourquoi, nous contents d'être ingrats envers Vous, dont ils tenaient légitimement leur propre liberté, ils ont osé attenter à la liberté même de Votre personne sacrée.

Au cri de Votre douleur, Saint-Père, toutes les nations ont frémi. Si la Pologne vivait encore, déjà la terre aurait retenti des pas de ses guerriers, déjà, dans les ténèbres de la nuit, aurait lui l'éclair de son glaive.

La terre étant tout entière au Seigneur, elle est aussi la vôtre; cependant, ô Saint-Père! tous les peuples prosternés à Vos pieds, Vous y offrent l'hospitalité. La Pologne seule ne peut Vous offrir, car elle ne s'appartient pas, et ses enfants n'ont pas où reposer la tête. Déchirée, persécutée, tourmentée, elle est là, étendue sur sa croix, devant Vous, CRUX DE CRUCE, elle ne peut qu'offrir sa croix, aux pieds de la vôtre.

Du fond de l'exil et de la captivité, les enfants de la Pologne, fille éprouvée de l'Eglise, tendent vers Vous, Saint-Père, tout en se sentant pêcheurs, leurs mains suppliantes, que n'ont jamais souillées ni le meurtre, ni le brigandage, ni la spoliation de leurs voisins, ni la profanation des autels; et cependant ces mains sont enchaînées. Leurs cœurs fidèles sont transpercés comme le vôtre, cependant ils palpitent toujours d'un vif amour pour Vous.

La Pologne puise sa consolation, son espoir et sa joie dans la pensée qu'elle souffre un martyr comme Vous. Vous êtes persécuté par des ennemis de la foi et de la liberté; sortis du peuple, devenus ingrats envers leur Père; et la Pologne est opprimée par des têtes couronnées qui méprisent aussi la loi de Dieu, ne connaissent d'autre liberté que la licence de leur propre vouloir, et oublient, dans leur ingratitude, que la Pologne leur servit autrefois de sœur, de mère ou de libératrice.

Fortis de cette sorte de ressemblance avec Vous, Saint-Père, nous paraissions aux pieds de Votre croix avec la nôtre, nous inclinons nos fronts prêts à partager les souffrances de Votre couronne d'épines, qui est pour tous un trésor de vie. Nous espérons pour la Pologne le sort qui doit être le vôtre; de même que Vous ne pouvez tomber, appuyés sur Dieu, quand le monde entier et les enfers se déchaîneraient contre

Vous, nous aussi, appuyés sur Vous, nous accomplirons notre pénitence sous votre croix, et à Votre sainte couronne de douleurs nous devrons notre résurrection.

Heureux le martyr de la Pologne, s'il peut ressembler au vôtre! Heureux, trois fois heureux ce martyr, s'il est, selon nos vœux, adopté par Vous, si vous le sanctifiez et si Vous l'offrez à Dieu avec votre! Heureuses, mille fois heureuses Vos douleurs, car elles nous auront mérité, ainsi qu'au monde chrétien, la miséricorde de Dieu! Si le Seigneur, pour punir Vos enfants rebelles, prolonge Votre absence, plaise à Dieu alors que Votre saint pèlerinage raffermisse les fidèles, ramène à l'unité le schisme et l'hérésie, et qu'en parcourant, comme le soleil, les régions du monde, Vous les béniriez par la foi, Vous les vivifiez par la liberté et qu'enfin Vous conquériez par l'amour tous les cœurs à Dieu.

Cependant, Saint-Père, votre prière, comme celle de Moïse, faisant violence au Seigneur, désarme sa colère contre Vos enfants coupables. Nous espérons que Dieu changera leurs cœurs; — nous espérons aussi que, par Vos prières, non seulement dans la ville sainte, mais encore dans toute l'Eglise, la liberté et la justice, l'égalité et l'ordre, la fraternité et l'amour, ces rayons de la lumière divine brilleront sur tous les peuples; tous alors se reconnaîtront frères et se déclareront Vos enfants, et Vous, Saint-Père, Vous les bénirez avec des larmes de joie.

Aujourd'hui, daignez, avec des larmes du Christ, pleurant sur Jérusalem, bénir les enfants de la Pologne, pleurant sur les fleuves de Babylone, et adressant pour Vous leur fervente prière vers la Mère de Dieu, la Reine de Pologne.

C'est ainsi que du sein du peuple polonais sentent, désirent, s'écrient des prêtres, des citoyens, des mères, des enfants: — bénissez-les tous, Père Très-Saint!

1er janvier 1849.

M. L'EDITEUR,

Comme vous avez pu le remarquer, le fameux journal des *Troize* ne perd aucune occasion de laisser percer sa haine, lorsqu'il parle du chef auguste de l'Eglise. Comme au contraire, il est épluché toutes les fois qu'il applaudit à la rébellion des démagogues de Rome, comme il saisit avec empressement, tout ce qui lui paraît favorable à la cause révolutionnaire! Comme il rapporte avec plaisir ces quelques phrases d'un certain abbé Rambaldi ignoré jusqu'ici et qui ne doit son apparition qu'au bouleversement démagogique; comme il se déclare unanimes sur une cause. Je dis extravagantes, car il n'y a qu'à lire cette rapsodie, on y reconnaît le langage révolutionnaire du *Contemporain* journal de Sterbini et autres de *judem furine*. C'est dans de semblables sources que va puiser le journal des *Troize*; c'est tout ce qu'il trouve de meilleur pour exalter la cause des démagogues. Mais ce qui est le plus capable d'exciter la pitié, c'est de voir avec quelle arrogance, ces fameux canonistes se permettent de censurer la conduite de l'auguste chef de l'Eglise, en le blâmant d'avoir lancé l'excommunication contre les révolutionnaires romains. On dirait que la censure papale les blesse aussi bien que les libéraux italiens. Car après avoir exalté le langage de Rambaldi, ils s'engagent en censures amères contre le père commun de tous les fidèles. Le digne journal ne peut s'imaginer que le St. Père puisse défendre son pouvoir temporel par le *texte vicieux des conciles et les foudres de l'excommunication majeure*. Je demanderais maintenant à nos savants canonistes, depuis quand les arrêts des saints conciles sont-ils devenus si surannés pour n'avoir plus aucune force? Depuis quand ces arrêts et ces menaces si terribles ont-ils été révoqués? Depuis quand est-il permis à un chrétien qui a encore de la foi de rejeter et de mépriser l'excommunication lancée par le chef de toute l'Eglise? Nos démagogues sentent bien le coup terrible qui leur a été porté. Aussi ont-ils employé tous les moyens qu'une rage infernale a pu leur suggérer, pour en affaiblir les effets et la rendre méprisante auprès du peuple. Ils auront beau faire, le coup est porté, et la malédiction est entrée jusque dans la moëlle des os, et tôt ou tard elle atteindra son but. Il n'y a pas encore si longtemps, lorsque cet homme fameux, la terreur de toute l'Europe, le persécuteur de deux saints Papes, Napoléon fut aussi lui-même frappé des foudres de l'Eglise. Avec quels transports n'exhalait-il pas sa rage? N'importe, disait-il en parlant de la terrible censure, elle ne fera pas tomber les armes des mains de mes soldats. Il comptait bien qu'il prophétiserait faux, car la désastreuse campagne de Russie lui donna un terrible démenti. Maintenant je voudrais bien savoir où le journal des *Troize* a-t-il pris que Pie IX avait invoqué l'intervention de la Russie et de l'Angleterre? C'est encore une de ces nouvelles saisies à la volée, mais qui sont toujours bonnes pour faire valoir la cause des démagogues de l'Italie, et jeter du blâme sur la conduite du Souverain-Pontife. Quand il en sera ainsi, l'armée de l'empereur de Russie commandée par Suwarrow n'a-t-elle pas chassé les armées françaises de l'Italie et favorisé par la Pologne du Pape Pie VII? Ce même Pape ne fut-il pas rétabli par le concours des armées combinées de Russie, d'Angleterre et d'Autriche? Après tout, l'intervention armée d'une puissance hérétique ou schismatique ne vaut-elle pas mieux, que la rébellion de sujets ingrats et révoltés? J'espère cependant que le Chef de l'Eglise n'aura pas besoin de tels secours, et que la divine Providence prendra sous sa protection, celui qui a mis en elle toute sa confiance. Mais attendons la fin. Je plus et ne romps pas, dit le faible roseau archevêque orgueilleux. On voit dans l'histoire de l'Eglise des tempêtes encore plus furieuses s'élever contre ses augustes chefs, les Pontifes mis à mort, jetés en prison, envoyés en exil, dépossédés de tout ce qu'ils possédaient; et lorsque tout paraissait perdu, Celui qui d'un seul mot apaisa les vents et les tempêtes, commandait aux éléments de s'apaiser, et tout rentrait dans un calme parfait. ...

### ETRANGER.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ETRANGER.—Le parlement d'Angleterre a inauguré ses séances par les débats les plus animés. La politique de lord Palmerston a été dans les deux Chambres l'objet d'attaques très-sérieuses et très-puissantes. A la chambre des lords, le ministère a failli éprouver un échec. Lord Stanley avait proposé, dans le projet de réponse à la couronne, un amendement qui blâmait énergiquement la conduite du cabinet à l'extérieur et à l'intérieur. Une seule voix de majorité a repoussé cette proposition, et encore a-t-il fallu que lord Wellington vint jeter dans la balance, en faveur du ministère, le poids de sa renommée et de sa haute influence. Aux communes, un discours remarquable de M. Urquhart et une sortie plus vive et plus piquante qu'habile de M. d'Israeli, n'ont pas empêché le ministère d'avoir une forte majorité. Un amendement présenté par M. John O'Connell, en faveur de l'Irlande, a été repoussé par un nombre de voix encore plus considérable. Le parlement voudra-t-il donc toujours fermer impitoyablement l'oreille aux cruelles souffrances de l'Irlande, et n'aura-t-il donc jamais pitié de ce peuple si injustement opprimé et qui supporte sa misère et sa servitude avec une si héroïque résignation? — Les chambres de Bavière et de Hanovre viennent de s'ouvrir. Le ministère bavarois a déclaré qu'il reconnaît les droits fondamentaux décrétés à Francfort comme la base d'après laquelle doit être modifiée la Constitution bavaroise. Le discours du roi de Hanovre, lu par un commissaire royal, donna l'adhésion la plus complète à l'attitude de la Prusse dans la question allemande. — En Hongrie, la guerre paraît toucher à sa fin. On assure que Kossuth a été arrêté sur les frontières de la Galicie. — Le ministère démocratique de Turin commence à reculer devant les excès de ses amis de Rome et de Florence. M. l'abbé Gioberti, nommé par un Cercle populaire de donner son adhésion à la *Constituante italienne*, a répondu que « tant qu'il serait ministre le Piémont n'envairait pas de députés à la Constituante de Rome. » — Il paraît que les affaires de Sicile avancent vers leur solution. Le roi a demandé un congrès des représentants des puissances signataires des traités de 1815, à l'effet d'amener une conciliation entre la couronne de Naples et les Siciliens.

LES ELECTIONS DE ROME.—Voici quelques lignes d'une lettre adressée au *Journal des Débats*: « Sur les voix, 3,000 appartenant aux troupes régulières de la garnison, à peu près autant aux ouvriers des ateliers nationaux, un million aux étrangers de toutes nations, nous en avons eu révolutionnaires de Rome; de plus il n'est sorte d'intimidation dont on se soit fait faute pour amener ce résultat: visites des ministres dans les diverses administrations, menaces de destitution aux employés, affiches de proscription contre les républicains, sommations écrites ou verbales, votes recueillis aux lits des malades des hôpitaux sans aucune espèce de contrôle; des individus ont voté plusieurs fois, soit dans le même collège, soit dans les collèges différents; parmi ces individus, plusieurs ne possédaient aucune des conditions d'agrégation de capacité légale requises; enfin si jamais opérations électorales ont été entachées de manœuvres frauduleuses, ce sont celles-ci. »

LES ELECTIONS DE ROME.—Extraits d'une correspondance de la *Voix de la Vérité*:

« Vers midi, l'entrée des salles électorales était presque déserte, au point que les partisans de la *constituante* se plaignaient de l'insuffisance de la foule et de la rétrogradation des Romains; mais ceux-ci ne bougeaient point. — Ceux-là commencent à faire pointer leur mauvaise humeur: quelques-uns, à bas les ennemis de la *constituante*, à bas les prêtres! à bas les obscurantistes! se firent entendre; mais les Romains restaient impassibles. Cependant on répandit bientôt le bruit que les employés du gouvernement seraient tenus de voter sous peine de perdre leur emploi. Alors la crainte en porta un certain nombre à s'approcher de l'urne électorale. Le soir, vers sept heures, quelques misérables diables, entourés silencieusement de grandes civiques portant des torches enflammées et précédés de tambours et de trompettes, parcouraient les rues désertes de Rome; une personne demanda de qui était ce convoi, on lui répondit: « Ais, Monsieur, ce n'est point un enterrement, c'est que l'on porte au Capitole les urnes contenant les votes de la journée. » — La place du Capitole était entièrement nue, cependant elle fut bientôt à moitié couverte de débris de Sterbini, qui suivant le dernier usage avec Cicero-cichio, se furent à rompre le même silence qui régnait en criant à tue-tête: *Morte a Pio nono! morte ai cardinali! morte ai preti! morte ai frati!* Ces gens qui criaient étaient de ceux qui avaient reçu deux paus. — Hier mardi, vers midi, la cloche du Capitole annonça le dépouillement du scrutin. — On y procéda; mais parfois l'étonnement et la mauvaise humeur se trahissaient sur le visage allégorique de ceux qui faisaient connaître le nom des élus: un grand nombre de billets portaient le nom de *Pio nono*, d'autres celui du saint Pierre, quelques-uns celui des douze apôtres, d'autres le nom du R. P. Roshana, général des Jésuites, puis les noms des sept membres de la commission nommée par le Pape pour administrer l'Etat durant son éloignement, et dont les démagogues ne voulaient point. Beaucoup avaient laissé le nom en blanc dans le billet de vote, d'autres l'avaient rempli avec des zéros. — Sur la totalité des électeurs, un tiers seulement a pris part aux élections d'une façon ou d'une autre; et comment, après cela, les démagogues ont-ils l'effronterie de chanter que la *Constituante* est l'œuvre du peuple romain. — L'impudence du *Contemporain* a été poussée, dans cette circonstance, jusqu'à ne plus aller des plus vils et plus odieux mensonges: je ne me charge point de les révéler, car pour cela il faut s'abaisser trop bas. — En attendant le 5 février, jour de l'ouverture de l'assemblée nationale, Sterbini, Campello, Amellini et Mariani profitent de leur place pour s'enrichir. Dernièrement Mariani, ancien commandant aux travaux forcés comme fustaire, et actuellement ministre des finances, se fit apporter 45 mille écus romains que l'hospice de la Trinité des Pèlerins avait mis en dépôt, selon l'usage, pour s'en servir en faveur des pèlerins pour l'année du jubilé; Mariani s'est approprié cet or et cet argent, et l'a fait remplacer par

des billets de banque qui n'ont point cours. — Il y a une quinzaine de jours le prince Alexandre Torlonia envoya à la Monnaie de la vieille argenterie pour en faire frapper des écus; le condamné Mariani le sut et ordonna aussitôt au directeur de la Monnaie de lui apporter les écus frappés avec la vieille argenterie du prince Torlonia. Celui-ci fit alors de justes démarches, et le ministre galérien consentit à lui faire remettre sept cents écus seulement sur quatre mille, le reste lui fut remis en billets. — Le rusé Mariani, qui se porte très-bien, quoi qu'on en dise, a fait déposer il y a quelques jours une somme de cent mille écus romains chez un banquier anglais. — Ou a-t-il eu cet argent? C'est un mystère. Seulement chacun sait que Mariani est sans fortune, et qu'il y a peu de temps il n'avait point cinq cents écus à lui appartenant. — Au moment où je trace ces lignes, le Saint-Père, par l'organe du cardinal-vicaire, ordonne des prières préparatoires à la fête de la Purification. Mais le décret portant cet ordre vient d'être censuré par le ministère, qui, après avoir supprimé bon nombre de Phrases, a ordonné que le présent édit du Pape ne fût affiché qu'à la porte de quinze églises seulement. Dans cet édit, le Saint-Père dit entre autres choses d'exposer le saint voile de sainte Véronique, sur lequel est empreinte la sainte face de N. S. Jésus-Christ; mais le ministre ne veut point cela, il craint sans doute qu'un prodige semblable à celui qui eut lieu il y a peu de jours se renouvelle encore.

On lit dans une correspondance de Naples, publiée par l'*Univers*:

Naples, 24 janvier 1849.

« Je vous ai dit dans ma dernière lettre que le cabinet de Turin avait fait proposer au cabinet de Naples, une alliance offensive et défensive contre l'Autriche, promettant, en contrepartie, que le duc de Savoie reconnerait définitivement à la couronne de Sicile. L'abbé Gioberti ne s'en est pas tenu là. Voyant que cette reconnaissance à une couronne sur laquelle le duc de Savoie n'a aucun droit, et qu'en fait il ne tient pas, n'avait rien d'assez séduisant pour déterminer le roi de Naples, le ministre piémontais a bien eu l'audace d'offrir à son prince les Etats de l'Eglise. Naples aurait reconnu la souveraineté de Charles-Albert sur la Lombardie, la Vénétie et les duchés; Charles-Albert, en retour, aurait reconnu la souveraineté de Ferdinand sur Rome et les légations en même temps que sur Naples et la Sicile. En un mot, les deux rois se partageraient la Péninsule. Le roi de Naples a repoussé cette ouverture avec indignation: « Dénoncer le Souverain-Pontife, s'est-il écrié, le dépouiller en ce moment où il est mon hôte! Et c'est un prêtre qui me fait cette infâme proposition! » Pendant que M. Gioberti faisait poursuivre à Naples cette négociation machiavélique, il travaillait aussi à Gênes pour obtenir la reconnaissance officielle de son envoyé près le Saint-Siège; il l'a obtenu: M. le comte Martini a été reçu hier, 23 janvier. Je puis vous dire à quelles conditions et toute la suite de cette affaire. Le Saint-Père avait envoyé au roi de Sardaigne, comme à toutes les puissances, ses protestations contre les actes accomplis à Rome. M. Gioberti répondit à ses communications, vers la fin de décembre, en offrant à Pie IX, au nom de Charles-Albert, un asile dans ses Etats; et, de plus, sa médiation entre le Saint-Père et son peuple, afin de tenter tous les moyens de conciliation. M. Gioberti ajoutait que pour rendre cette médiation plus facile, la légation sarda a dû conserver des rapports officiels avec le gouvernement établi dans cette ville. Il fut répondu que Sa Sainteté était très-sensible à l'offre d'un asile; mais qu'elle ne pouvait en aucune façon accepter l'offre d'une médiation; qu'une médiation supposait au moins le jour sur les droits respectifs des parties contendantes; que le Saint-Père ne pouvait admettre la possibilité d'un tel doute, ni penser que S. M. le roi de Sardaigne voulait se déshonorer aux yeux de toute la catholicité en l'adoptant; qu'enfin le Saint-Père s'étonnait d'apprendre qu'il y eût encore à Rome une légation sarda; et que sur son appel cette légation, ainsi que celles de toutes autres puissances, s'étaient retirées à Gênes, où se trouvait de fait le ministre Pareto, et qu'il était au moins extraordinaire de voir le cabinet de Turin entretenir des relations officielles avec le gouvernement usurpateur et sacrilège de Rome, pendant qu'il entretenait avec le souverain légitime des Etats de l'Eglise des relations officielles. « Les choses en étaient là lorsque arriva à Gênes le comte Martini, qui demanda à être admis à l'audience de Sa Sainteté. Le Saint-Père en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne près le Saint-Siège, en remplacement du marquis Pareto. Il est d'usage que, lorsqu'un ambassadeur est remplacé par un autre, son gouvernement en fasse d'abord donner avis au Souverain Pontife, soit par l'ambassadeur rappelé, soit par le Nonce accrédité près ce gouvernement. M. Gioberti n'avait pas cru nécessaire de remplir cette formalité. Le Saint-Père se plaignit de ce manque d'égards, et de plus, déclara qu'avant de recevoir l'envoyé sarda il voulait savoir d'une manière précise et précise quelle position le cabinet de Turin entendait prendre vis-à-vis du Saint-Siège; s'il reconnaissait le Souverain-Pontife et comme chef de l'Eglise et comme souverain des Etats-romains, s'il avait réellement reçu, comme on le disait, ou s'il était disposé à recevoir des envoyés du gouvernement intrus de Rome; s'il entretenait ou comptait entretenir avec ces envoyés des rapports officiels ou officieux; si enfin il avait ou se proposait d'avoir à Rome des envoyés pour entretenir avec ce gouvernement de semblables rapports. M. Martini dut attendre que le cabinet de Turin eût répondu à ces questions. M. Gioberti répondit que Sa Majesté sarda reconnaît dans Sa Sainteté la double puissance de chef de la religion et de souverain des Etats de l'Eglise; et que M. Martini était accrédité auprès du Saint-Père comme revêtu de cette double puissance; que pour dissiper jusqu'à l'ombre du doute sur la communication de rapports même purement officieux avec le gouvernement illégitime et sacrilège de Rome, Sa Majesté ferait rappeler immédiatement le comte della Minerva, le seul membre de la Légation sarda qui fut resté.

et qu'enfin le gouvernement de Sa Majesté n'avait jamais reconnu et ne reconnaît en aucune manière les deux envoyés du gouvernement intrus de Rome qui se trouvent à Turin. Ces assurances données, M. Martini a été reçu. — C'est le 1er février qu'aura lieu l'ouverture des Chambres; on l'attend avec une certaine anxiété. Il semble que les révolutionnaires napolitains veulent mettre l'occasion à profit pour faire un coup. Mais l'armée les réprimera aisément. — Il nous est difficile d'avoir des nouvelles de Rome: on intercepte toutes nos correspondances. Sierbini s'est transporté lui-même à la poste un matin pour confisquer toutes les lettres adressées de Rome à Gênes ou venant de Gênes à Rome. De plus, des piquets de troupes ont été échelonnés de Rome à la frontière, qui ne laissent passer personne qu'après les plus minutieuses perquisitions. Le peu de lettres et de rapports qui nous parviennent ne parlent que des violences exercées de tous côtés dans ce pauvre pays et de la terreur qui y règne. On évalue à 24,000 hommes le nombre des habitants de Rome qui l'ont quittée depuis le départ du Saint-Père.

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 9 MARS 1849.

#### LA REPRESENTATION.

Nous avons maintenant sous les yeux le bill de l'hon. M. Lafontaine pour augmenter la représentation du pays. D'après ce projet, le nombre des représentants serait porté à 150, 75 pour chaque province. Dans le Bas-Canada, dont nous nous occupons uniquement, il y a actuellement 36 comtés; par le nouveau bill, il y en aurait 44; sous le nouvel acte, il y aura 4 villes comme sous l'acte actuel. Le district de Montréal, moins les townships de l'Est (d'après un calcul annexé au bill projeté) une population de 391,394 habitants; il aurait 36 représentants, ou un par 10,872 âmes. Les districts de Québec et de Gaspé avec une population de 247,508 habitants, auraient 25 représentants, ou un par 9,900 âmes. Le district de Trois-Rivières avec une population de 61,034 habitants, aurait 7 représentants, ou un par 6,147 âmes. Enfin, les townships de l'Est avec 63,358 habitants, auraient 7 représentants, ou un par 9,051 âmes.

Les comtés de Kamouraska, l'Islet, Bellechasse, Dorchester, Beauce, Nicolet, Sherbrooke, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Laprairie, l'Acadie, Beauharnais, Vaudreuil, Ottawa, Deux-Montagnes, Montréal, Terrebonne, Lachapelle, l'Assomption, Berthier, Saint-Maurice et Portneuf, seront respectivement représentés chacun par deux membres; les Comtés de Gaspé, Bonaventure, Rimouski, Temiscouata, Lotbinière, Mégantic, Drummond, Yamaska, St-Augustin, Shefford, Mississkoui, Verchères, Huntingdon, Argenteuil, Champlain, Québec, Montmorency et Saguenay, chacun par un membre respectivement; les comtés de Bagot et de Montgommery, par un membre pour les deux; les cités de Québec et de Montréal chacune par trois membres; et la ville de Trois-Rivières avec la paroisse telle que reconnue par cet acte, la ville de Sherbrooke, chacune par un membre.

Maintenant voici (d'après le nouveau bill) les noms des localités comprises dans chaque comté:

Saguenay: Partie de la Seigneurie de Beauport, les Seigneuries du Gouffre, des Eboulements, de Murray Bay et de Mount-Murray, l'Île-aux-Coudres, l'Île-aux-Lièvres, et les Townships de Setlington, Callières, Saguenay, Tadoussac, Bergeronnes, Escoumain, D'Iberville, Laval, De Latour et Betsiamites et la Seigneurie de Mille-Vaches ou Portneuf, la Terre ferme de Miran, Îlots de Miran, l'Île et Seigneurie d'Anticosti, et toutes les autres terres et îles comprises dans les limites du Comté. — Montgommery: Les townships de Orangetown, Matabotouan, Caron, De Vasey, Plessis, Kenebecami, Labarre, Signat, Dolis, Taché et Bourget. — Bagot: Les townships de Jonquière, Simard, Tremblay, Harvey, Chicoutimi, Latour, Bagot, Simon, Lariguy et Saint-Jean. — Ottawa: Seigneurie de la Petite Nation, Townships de Lochabar, Buckingham, Templeton, Hull, Eardley, Oaslow, Bristol, Clarendon, Litchfield, Mansfield, Îles du Grand Culmet et des Allumettes, Townships de Potouby, Amherst, Rippon, Derry, Portland, Wakefield, Masham, Aldfield, Thorne, Waltham, Chichester, Sheen, Esher, Aberdeen, Hastings, Abersford, Kirkiby, Labouchère, Gadsdon, Graham, Low, Denholm, Bowman, Picard, Hicks, Bigelow, Aylwin, Wright, Northfield, Blake, Bouchette, Wabasse, Dunley, Notowesse, Kensington, Bouthillier, Kiamica, Egan, Ammond, Merritt, Campbell, Pontefract, Suffolk, etc. — Deux-Montagnes: Seigneuries de la Rivière du Chêne, du Lac des Deux-Montagnes et augmentation, l'Île Bizarre et partie de la paroisse ou division de St. Placide. — Argenteuil: Townships de Grenville, Chatham, Gore, Wentworth, Harrington, Howard, Arundel, Grandison, Beresford, et partie de la Seigneurie d'Argenteuil. — Terrebonne: Seigneuries de l'Île Jésus, Terrebonne, Desplaines, Lacorne, Blainville, augmentation des Mille-Îles, Townships d'Abercrombie et de Morin. — L'Assomption: l'Île Bouchard, Seigneuries de Lavaltrie et de St. Sulpice, Township de Rawdon, Chertsey, Kildare et Cathcart. — Lachenaie: Seigneuries de Lachenaie, St. Ours, Repentigny, Townships de Kilkenny, Wexford, Carrick et Donecaster. — Berthier: l'Île St. Ignace et du Pads, Seigneuries de Lanoraye, Dautré, Daillabont, Ramsay, Berthier, du Sablé ou Nouvelle York, Maskinongé Ouest sur le fleuve St. Laurent, l'établissement St. Gabriel, et le Township de Brandon. — Drummond: Township d'Aston, et augmentation, et zone d'Aston, Balstrode et augmentation, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Horton, Wendover, Simpson, Kingsey, Durham, Wickam, Granton, Upton et Acton. — Sherbrooke: Townships d'Ascot, (la ville de Sherbrooke exceptée), Eaton, Compton, Orford, Brompton, Stoke, Melbourne, Windsoy, Slipton, Tingwick, Chester, Wolfstone, Garthby, Stratford, Ham, Watton, Weedon, Dudswell, Winslow, Lingwick, Whittin, Westbury, Hampden, Marston, Newport, Ditton, Chesham, Clinton, Auckland, Bury, Quiney, Clifton, Lerrford, Spalding, Ditchfield, Woburn, Emberton, Drayton, avec les pointes et augmentations des dits Townships. — Shefford: Townships d'Ely, Stukely, Brome, Thefford, Roxton, Milton, Granby et Farnham, avec les pointes et augmentations des dits Townships. — Beauharnais: Seigneurie de Beauharnais,

et Township de Hemmingford. — Huntingdon: Townships de Hinchinbrook, Gledmanchester, Dundee et les terres sauvages à l'ouest d'icelles, jusqu'au village St. Régis inclusivement. — Mégantic: Townships de Somerset, Nelson, Halifax, Inverness, Leeds, Ireland, Shefford, Broughton, Coltraine, Pricc, Adstock, Tring, Lambert, Porsyth, Aylmer, Shenley, Dorset et Gayhurst. — Rimouski: La partie de la Seigneurie Nicolas Rioux, comprise dans la paroisse St. Fabien, les Seigneuries du Bic, Rimouski et St. Barnabé, Lessard, Lepage ou Thibierge, Pachot, Mitis, Matane, du Lac Metapédia et du Lac Mitis, Townships de MacNider, Matane, St. Denis et augmentation. — Temiscouata: La partie de la Seigneurie de Nicolas Rioux comprise dans la paroisse St. Simon, les Seigneuries de Trois-Pistoles, Isle-Verte, Villeraie, Le Parc, la Rivière-du-Loup, la Seigneurie de Madawaska et Lac Temiscouata, et les Townships de Whitworth et Viger. — Dorchester: Seigneuries de Lauzon, et St. Gilles ou Beauvillage. — Beauce: Seigneuries de Jolliet, St. Etienne, Ste. Marie, St. Joseph, Vaudreuil, Aubert, Gallion, Aubin, Delisles, Township de Frampton, Cranbourne, Watford, Standon, Ware, Jersey, Marlow, Linière et Risborough. — Lotbinière: Seigneuries de Tilly, Desplaines, Bonsecours, Gaspé, Maranda, Ste. Croix, Lotbinière et St. Jean Deschailions, avec augmentation, et augmentation du Township de Somerset. — Portneuf: Seigneuries de Gandarville, Fossambault, D'auvergne et St. Augustin, Guillaume Bouchonne, Neuville ou Pointe aux Trembles, Bourg Louis, Bélaire et augmentation, d'Autreuil, Jacques Cartier, Baronnie de Portneuf, Perthuis, Deschambault, Lacheyrotière, la Tessorie, Francheville, les Grondines est et ouest et augmentations, et Townships d'Alton, Montauban et Gosford. — Vaudreuil: Seigneuries de Vaudreuil, Riguid, Soulages et la Nouvelle Longueuil, le Perrot et Township de Nelon et augmentation. — St. Maurice: Partie nord-est de Maskinongé, Fief et Seigneurie de Lanaudière, St. Jean, Grandpère, Grosbois ou Yamachiche, Dumontier, Gâtineau et augmentation, St. Maurice, St. Etienne, Pointe-du-Lac, Townships de Huntstowen, Caxton et augmentation et Shawenigan; à l'exception de la ville et la paroisse des Trois-Rivières. — Champlain: Seigneuries de St. Armand, et Townships de Dunham et Stanbridge, avec les pointes et augmentations des dits Townships. — Rouville: Seigneuries de Rouville, Chambly Est, Monnoir et augmentation, Bleury, Sabrevois, Noyan, et Foucault. — Chambly: Seigneuries de Boucherville, Montarville, Longueuil, Fief Tremblay, Chambly Ouest, Baronnie de Longueuil, etc. — St. Hyacinthe: Seigneuries de Ram-ay, Bourchemin à l'Est de la Rivière Yamaska, et St. Hyacinthe. — Gaspé: Fiefs et Seigneuries Ste. Anne, Mont Louis, La Madeleine, Grande Vallée des Monts et Anne de l'Étang, Grande Rivière et Pabos, et Townships de Cap Chat, Sydenham, Fox, Cap Rosier, Gaspé Bay Nord, Gaspé Bay Sud, York, Douglass, Malbois, Percé, Newport, Isles et Îlets de la Madeleine, etc. — Bellechasse: Seigneuries de Berthier, Bellechasse, St. Valier et augmentation, St. Michel et augmentation, Varennes, Lévesque, Beaumont et augmentation, La Martinière Montpelaine et St. Gervais, et Townships de Buckland et Armagh. — Islet: Fief St. Denis, Seigneuries de St. Roch des Amisets, Réanne, St. Jean Port Joli, l'Islet, Les Îles, Bonsecours, Vincelot et augmentation, Cap St. Ignace, Gagnier, St. Joseph, Ste. Claire, St. Thomas, Rivière du Sud et Lépinai, Townships de Ashford et augmentation, Lessard et Ashburton. — Kamouraska: Seigneuries de Terrebonne ou Verbois, l'Îlet du Portage, Granville, Kamouraska, St. Denis de la Bouillèrie et augmentation, Rivière-Ouelle et augmentation, Ste. Anne, Townships de Bangry, Woodbridge, Parke et Worth. — Stanstead: Townships de Hatley, Barnston, Baird, Stanstead, Bolton et Ponon, avec pointes et augmentations des dits Townships. — Laprairie: Seigneuries de Laprairie de la Madeleine, Sault St. Louis, partie de Lasalle et Chateaugay, etc. — L'Acadie: Seigneuries de Lacolle et de Léry, partie de Lasalle, Township de Sherrington, Seigneuries et lieux appelés St. George, St. Normand, St. James, Thérèse, Îles les plus proches du dit Comté dans la rivière Chambly, etc. — Montréal: Paroisse de Montréal, à l'exception de la Cité de Montréal, les paroisses de Ste. Anne, Ste. Geneviève, Pointe Claire, Lachine, Sault-des-Roules, St. Laurent, Rivière des Prairies, Pointe aux Trembles et Longue Pointe. — Québec: Seigneuries de Beauport et augmentation, Notre-Dame des Anges, Dorsainville, Lepinois, le Fief St. Ignace, le Fief Hubert, Seigneuries de Selby et de St. Gabriel, Townships de Stoneham et de Tevesesbury, et les parties des Paroisses de Québec, Notre Dame des Anges, et Saint Roch de Québec, non comprises dans la Cité de Québec, et toutes les autres terres comprises dans les limites du dit Comté, à l'exception de la Cité de Québec. — Montmorency: Paroisse de St. Pierre, St. Jean, Ste. Famille, St. Laurent et St. François, les Îles Malme et aux Roux, et les Paroisses de St. Féréal, St. Joachim, Ste. Anne, Château Richer, Laval et l'Arge Gardien. — Richelieu: Seigneuries de St. Ours et augmentation, St. Denis, St. Charles sur la Rivière Richelieu, Sorel et augmentation, la pointe au nord de la Baie de Lavallière, Bourchemin à l'Ouest de la Rivière Yamaska, Bourmarie Ouest et Bonsecours, Îles Cochon, Madame, Ronde, de Grâce, aux Ours, Buttures à la Carpe, de Sable, du Moine et du Basque, et les Îles dans la Rivière Chambly les plus proches du dit Comté. — Verchères: Seigneuries de Contrecoeur, Bellevue, Verchères, St. Blain, Guillolière, la Trinité ou Cap St. Michel, Varennes, Bédail et augmentation, Cournoyer et les Îles vis-à-vis, à l'exception de l'Île Bouchard. — Bonaventure: Seigneurie de Shoobred, Townships de Port Daniel, Hope, Cox, Hamilton, New Richmond, Maria, Cardeton, Nouvelle Maan, Risigonche et Matapédia. — Les Cités de Montréal et de Québec sont comprises dans leurs limites actuelles. — La Ville de Trois-Rivières comprend la Ville et la Paroisse de Trois-Rivières telle qu'actuellement desservie. — La Ville de Sherbrooke renferme la Ville de Sherbrooke et le Village de Lennoxville et leurs environs respectifs.

#### LES FAITS PRINCIPAUX.

Mardi, à l'Assemblée législative l'acte d'amendement pour l'émigration et le bill de réciprocité ont été lus pour la troisième fois et ont passé. L'hon. M. Lafontaine, dans la même séance, a introduit

son projet de loi pour augmenter la représentation; le bill sera lu une seconde fois vendredi le 16 courant. L'hon. M. Lafontaine a ensuite fait motion de lire pour la seconde fois son bill d'élection. L'hon. monsieur ajouta que son bill avait pour but de mettre en une seule loi toutes les lois sur ce sujet; et que le principal changement qu'il proposait était d'ôter à l'exécutif la nomination des officiers-rapporteurs, et de désigner les shériffs de comtés comme officiers-rapporteurs sur ce sujet. Le *Pilot*, auquel nous empruntons les détails, ajoute que M. Papineau s'est opposé au principe du bill et à ses détails. Selon M. Papineau, en faisant des shériffs de comtés les officiers-rapporteurs permanents, il doit nécessairement arriver que ces officiers, dépendant de l'exécutif pour avoir leur pain, se laissent corrompre (pas possible) et mettent tout en œuvre pour soutenir la cause du gouvernement! De sorte que le gouvernement responsable ne paraîtrait être qu'un nom, et exister seulement que pour l'asservissement de la chambre d'assemblée et la démolition de tout officier public. L'hon. M. Lafontaine répondit à M. Papineau, et ridiculisa ses objections, qu'il démontra être mal fondées. Il ajouta que la seule cause de l'opposition de M. Papineau était le désir qu'a ce dernier monsieur d'obtenir possession de son siège (de M. Lafontaine), dût-il l'obtenir même par la ruine de ses compatriotes. Après quelques débats et la perte d'un amendement des tories, le bill a subi sa seconde lecture. — A la fin de la séance, le bill d'appropriation de £100,000 annuellement pour les écoles élémentaires a été lu une seconde fois.

Bien que nous n'ayons pu assister à toute la séance de mardi, nous étions présents, lorsque la chambre est entrée en comité général au sujet du bill d'indemnité. Nous avons été témoin de la manière dont MM. les tories entendent se conduire durant toute la session. Lorsqu'ils sont épuisés à force de parler pendant des cinq et six heures de suite, ils préparent huit ou dix amendements aux mesures ministérielles. C'est ainsi qu'après quelques débats en comité général les tories ont agi aussitôt que l'orateur a eu repris son siège. Ils n'ont pas proposé moins de 7 à 8 amendements, sur lesquels la chambre a eu à se diviser et à faire prendre à chaque fois les noms des votants; ce qui a conduit la discussion jusqu'à 10 heures et demi. Néanmoins, les tories se sont continuellement trouvés dans des minorités de 30 à 35 voix. Finalement le rapport du comité a été reçu, et le bill grossoyé.

Mardi, dans la chambre basse, le bill relatif aux £100,000 pour l'instruction élémentaire a subi sa troisième lecture et passé; il en a été de même du bill de protection pour les terres de la couronne.

Mercredi, l'hon. M. Boulton a fait motion qu'il soit présenté une adresse au gouverneur-général demandant des états indiquant la quantité de propriétés possédées par des corporations ecclésiastiques, charitables ou d'éducation. L'hon. membre a ajouté que le capital représenté par ces propriétés était très-grand, et que, dans un jeune pays comme le nôtre, c'était là un grand obstacle à la prospérité générale. L'hon. M. Baldwin a alors fait comprendre à l'hon. membre que la réponse à une pareille adresse ne pourrait se faire qu'au bout de plusieurs mois et occasionnerait une forte dépense à la province; il a fini par espérer que l'hon. membre limiterait sa demande. M. Boulton a alors remis sa motion à lundi prochain. Nous ne comprenons pas encore bien quelle peut être l'intention de l'hon. M. Boulton sur ce sujet. Nous aimons à croire qu'elle ne peut être que basée sur la justice envers les corporations et envers le pays. Au reste, nous en saurons bientôt plus long, et nous tiendrons nos lecteurs au courant des idées et projets de l'hon. membre.

A des questions de M. De Witt relativement aux émigrés, l'hon. Malcolm Cameron a répondu (mercredi) que ce n'est pas l'intention du gouvernement de placer des canotiers remorqueurs en bas de Québec; que le gouvernement a sous sa considération les moyens de réduire toutes les dépenses des vaisseaux engagés dans le commerce de transport; que le gouvernement a aussi sous sa considération la direction, la conduite et les dépenses de la maison ou bureau de la trinité, et réduirait toutes les dépenses y relatives au montant le plus bas possible, en autant que ce serait compatible avec le service public et le grand intérêt placé dans la maison de la trinité; enfin que le gouvernement avait en vue de placer des steamers-remorqueurs sur le Lac St. François, le Lac St. Louis, et un de Cornwall à Kingston, pour la prochaine saison.

M. Thomas Fortier, qui avait introduit un bill pour encourager l'agriculture dans les townships de l'Est, l'a retiré dans la séance de mercredi. Il paraît que ce bill renfermait des clauses peu conformes aux idées généralement reçues en Canada et ailleurs, et que ces clauses avaient plutôt une tendance quelque peu communisante. M. Fortier, sous ces circonstances, a cru devoir retirer son bill. On nous apprend qu'il en sera introduit bientôt un autre relatif au même sujet, et qui tout en respectant les droits acquis, contribuera cependant à l'avancement de l'agriculture dans les communes de l'Est.

Ceux qui jusqu'ici ont assisté aux séances de la Chambre basse ont été étonnés de la perte de temps que l'on y fait à discuter (trop souvent à propos de bêtes) des questions de principes ou des faits personnels. Tout le monde s'afflige de voir la loquacité de quelques-uns des honorables membres, qui en sont toujours à la théorie, et qui ne comprennent guère ce que c'est que la pratique. Néanmoins nous avons été agréablement surpris de voir nos législateurs, dans leur séance de mercredi, se mettre tout de bon à l'œuvre, et diminuer un peu le long catalogue de leurs ordres du jour. C'est ainsi qu'il n'y a pas deux bills, et ont fait subir leur seconde lecture à trente-cinq autres bills. C'est ce qui s'appelle faire de la besogne.

Dans la séance d'hier soir, l'hon. M. Hincks a fait motion qu'il soit présenté une adresse au gouverneur demandant copie de rapport des commissaires [dans le Haut-Canada] au sujet des réclamations pour les pertes dans la rébellion payées dans le Comté d'Oxford. Cette proposition a passé unanimement après la perte d'un amendement proposé par sir Allan McNab, après de très longs débats durant lesquels MM. Hincks, Lafontaine, Baldwin, Nelson etc., ont fait de bien bons discours. Voici quelques unes de paroles de l'hon. Procureur général pour le Bas-Canada: L'hon. M. Lafontaine: — Il me semble, M. l'Orateur que l'amendement n'aurait pas dû être proposé, et cela pour plusieurs raisons. Je ne crois pas juste que le gouvernement soit appelé à décider si tel ou tel individu est un rebelle ou ne l'est pas; et c'est là une des raisons qui m'engageraient à voter contre cet amendement. L'hon.

Membre pour Sherbrooke a parlé de lui-même, de sa nomination comme adjudant-général, etc., etc. A ce sujet, l'hon. Membre n'a pas manqué de parler de la Presse, de s'en plaindre et de déclamer contre elle. Cependant que l'hon. Membre s'en souvienne, tous les éditeurs et propriétaires de journaux à Montréal furent alors nommés par lui à des emplois dans la milice, à l'exception de l'hon. Membre représentant le Comté d'Oxford (Hincks)! L'hon. Membre a encore ajouté que sa nomination comme Adjudant-général de la milice n'avait pas été une nomination politique. Eh! bien, qu'il veuille me donner la date de sa commission. (L'hon. Membre répond.) Oui, en mars 1845, au moment d'une élection générale! L'hon. Membre, dira après cela que sa nomination n'était pas une affaire de politique? Non; que l'hon. Membre ne craigne pas de l'avouer, et je lui conseillerai de s'occuper un peu moins de la Presse; qu'il fasse comme moi, et je suis certain qu'il ne la poursuivra pas souvent! — Maintenant un mot à l'hon. Membre pour la Ville de Toronto (Sherwood). L'hon. Membre dans le dernier parlement a voulu faire le prophète; il disait: « faites un appel au peuple, et vous verrez avec quelles forces nous reviendrons! Eh! bien, les élections ont eu lieu, et il paraît que l'hon. Membre a été faux prophète. Aujourd'hui l'hon. Membre veut continuer à remplir sa mission de prophète; vous l'entendez vous dire: « de tous les membres libéraux du Haut-Canada, à une nouvelle élection, il n'y aura de réel que l'hon. Procureur général Ouest (Baldwin). » Quoi qu'en dise l'hon. Membre, ses prophéties passées sont contre lui, et il me permettra ainsi de n'ajouter que peu de foi à celle dont il vient de nous gratifier. Mais voici bien autre chose; L'hon. Membre pour Toronto a prétendu que, sous l'ex-ministère, il n'avait pas été fait dans la milice de nominations par considérations politiques; mais il a insinué que sous l'administration actuelle il avait été fait de semblables nominations dans la milice. Ici, je soutiens M. l'Orateur, que sous l'administration actuelle il n'en a pas été ainsi. Mais quand bien-même l'hon. Membre aurait raison et que de telles nominations eussent eu lieu, pour quoi l'hon. Membre nous en blâmerait-il? Est-ce que l'hon. Membre ne se souvient pas par hasard de ce que disait l'hon. M. Draper, alors qu'il était le chef de l'administration? Se souvient-il de ce que M. Draper disait et écrivait à l'occasion des propositions faites à l'hon. Membre pour Hamilton (St. Nat) alors orateur, par le gouverneur-général? M. Draper disait qu'il ne resterait pas un quart d'heure dans l'administration, si le ministère n'était pas consulté dans les nominations pour la milice. Et quelque chose qui vient à l'appui de cette doctrine et qui montre qu'elle fut dès lors reconnue, c'est que, malgré les offres faites dans le temps à l'hon. Membre pour Hamilton par le gouverneur, de la place d'Adjudant-général, cette nomination n'eut pas lieu. — Je n'en dirai pas davantage, M. l'Orateur, car je n'avais pas intention de parler, et je n'aurais pas fait ces remarques sans celles que l'hon. Membre pour Toronto a faites en passant et qui pouvaient induire un erreur.

Aujourd'hui, le ministère doit proposer la seconde lecture du Bill des municipalités, et faire motion que la Chambre se mette en comité général sur le Bill d'Élection.

#### NOUVELLE IMPORTANTE.

Comme on paraît craindre qu'au printemps le choléra qui, dit-on, est encore à la quarantaine de New-York, ne venne à faire une visite à nos trop aimés Canadiens, nous croyons devoir faire part à nos lecteurs d'une nouvelle importante qui nous parvient à l'instant, c'est celle-ci:

« Celui qui paie bien son journal, ne prend pas le choléra. »

Malgré tout notre bon vouloir et le succès de travail que nous nous imposons pour tenir, autant que possible, nos lecteurs au courant des événements qui se multiplient dans notre pays et à l'étranger, nous nous voyons forcés de ne dire pour le moment qu'un mot sur le patriotisme et la piété de trois ou quatre paroisses qui viennent de se signaler parfaitement bien. Nous voulons parler des paroisses de Contrecoeur, Verchères, Varennes et Chambly. Il y a eu dans ces diverses paroisses des retraites générales qui ont produit les plus grands fruits. Dans les trois paroisses de Contrecoeur, Verchères et Varennes, il y a eu 1923 confirmations, et dans celle de Chambly il y en a eu au-delà de 400. Ces chiffres prouvent que la piété ne diminue pas, mais qu'au contraire elle ne fait qu'augmenter. Nous apprenons que, depuis la paroisse de Varennes vient de s'enfonder en masse pour contribuer à l'avancement de la colonisation. Outre que presque toute la paroisse s'est déjà inscrite sur la liste des associés à cette œuvre si belle, si patriotique et si religieuse, on nous informe que ces jours derniers M. le curé de Varennes n'a pas reçu des effets, tels que soie, toile, etc., à un montant moindre que £50. Varennes mérite la reconnaissance du pays; car son exemple va ranimer l'enthousiasme pour l'œuvre de la colonisation qui n'a été déjà si bien; toutes les paroisses vont imiter une si belle conduite et travailler courageusement et persévéramment à l'avancement de la colonisation des grandes étendues de terres incultes que nous avons encore à quelques lieues de nos villes. Le temps pour agir est on ne peut plus opportun. L'hiver finit, le printemps commence; il faudrait que les sommes souscrites pour cette belle œuvre fussent un peu considérables, si l'on veut que les établissements dans les communes de l'Est soient plus nombreux encore cette année que l'an passé. Nous nous attendons donc qu'avant peu nous entendrons dire que telles et telles autres paroisses viennent aussi de s'organiser pour contribuer leur quote part à l'établissement religieux, agricole, industriel, etc., des millions d'acres de terres incultes du Bas-Canada.

Le Toronto Mirror du 2 du courant contient un article au sujet de l'agitation que MM. les Ultra-conservateurs du Haut-Canada ont voulu faire à l'occasion de l'indemnité proposée par l'hon. M. Lafontaine. Nous en traduisons le passage suivant, qui mérite d'être lu, lorsque l'on considère que le Mirror s'est trouvé au centre de l'agitation, et que par conséquent il a été bien à même d'apprécier le mouvement: « Nous avons essayé, dit-il, de mesurer l'étendue de la force morale de l'agitation qui vient de passer sur notre pays; et nous pouvons assurer l'Examinateur et le Globe [journaux ministériels] que jamais il n'y a eu si peu de raisons de redouter des résultats sérieux, soit pour la paix du pays, soit pour l'état actuel de la force des partis politiques. Les chefs des tories ont fait plus qu'il ne convenait de faire. Ils ont, dans leur première attaque, si complètement épuisé leurs forces, qu'il sera absolument impossible pour eux de soutenir l'assaut de leurs adversaires, lorsque la fin de la lutte approchera. S'ils eussent agi avec plus de sang-froid et avec une plus stricte conformité à la vérité et au patriotisme et raisonnablement, ils eussent pu finalement obtenir de plus sérieux avantages que ceux que nous eussions désiré leur avoir gagnés.

Mais nous ne connaissons sans doute que peu la manière de penser et d'agir du peuple du Canada Occidental, si la frénétique agitation, qui vient d'avoir lieu parmi nos co-sujets les toriens, finit autrement que par la lâche inactivité et la molle indifférence, dans les quelles la multitude irréfléchie est sûre de tomber, dès qu'a cessé l'impression faite sur ses passions par une excitation inopportune et prématurée.

Le *Montreal Witness*, dans son avant-dernier numéro, contenait le gentil petit article dont voici la traduction: "Le peuple romain, en apparence tout-à-fait indifférent aux menaces d'excommunication faites par le Pape, travaille avec fermeté, énergie et presque unanimement à une des réformes les plus nécessaires à effectuer. Il veut abolir les privilèges seigneuriaux relatifs à la mouture du grain et différentes autres lois onéreuses; et ce qui est le plus important encore, il a aboli ce qui s'appelle *Mianorte*, qui, nous supposons, est le poyoir qu'à l'Eglise de posséder des propriétés, et qui a longtemps étouffé l'énergie du peuple romain et désolé le territoire. Sous la puissance de l'Eglise, l'agriculture était dans un si pitoyable état que la partie la plus fertile du voisinage de Rome, la célèbre "Campagna", est devenue tellement malsaine qu'elle n'est plus propre à l'habitation de l'homme et presque dangereuse à traverser."

Nous ne pas tradisons le petit article qui précède, pour faire des commentaires à ce sujet. Non, c'est quelque chose de trop pitoyable pour mériter une réponse; ce sont des avancées dont on voit trop facilement la futilité et la faiblesse pour exiger une réplique. Nous ne le publions donc que pour faire voir par quels arguments le *Witness* et compagnie contribuent à maintenir dans l'erreur nos pauvres frères séparés qui les regardent comme leurs guides et leurs lumières.

Nous voyons avec plaisir que l'hon. M. Latérière a introduit le 26 février dernier un "bill pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet du strychnine et autres poisons." Si nous avions une suggestion à faire à M. Latérière, nous lui dirions de donner à ce bill un autre bill pour empêcher la destruction inutile des forêts. M. Latérière comprendra de suite (ainsi que tous les citoyens instruits des campagnes) toute l'utilité du bill dont nous lui faisons la suggestion. Nous espérons, pour l'avantage du pays que lui ou quelque autre membre du parlement ne laissera pas perdre cette suggestion et agira en conséquence.

L'hon. M. Leslie a fait transmettre au parlement la réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 12 février. Par cette réponse, nous voyons que, dans les derniers douze mois, (dans la cour supérieure du Banc de la Reine à Montréal) il y a eu 701 poursuites instituées et non-rapportées, et 2177 poursuites qui ont été instituées et rapportées; 966 jugements ont été rendus; il y a eu 48 enquêtes terminées et les causes non-plaidées; 172 enquêtes terminées et les causes plaidées; il y a eu 991 enquêtes non terminées; et il y a aussi 1211 poursuites pendantes.

C'est avec plaisir que nous voyons qu'il vient d'être introduit en chambre un projet d'acte "pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour rendre inutile la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues et constater la date et jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins." Cet acte aura pour effet de ménager le temps de la chambre et d'éviter des frais énormes d'impression.

Rien de plus comique que les toriens par le temps qui court; leurs journaux sont remplis de résolutions et d'adresses au gouverneur contre l'indemnité. Aussitôt qu'ils se trouvent trois ou quatre dans un village ou une paroisse, ils s'assemblent, ajoutent deux zéros au chiffre trois ou quatre, et puis disant bravement qu'à une nombreuse assemblée de 300 à 400 loyales sujets de Sa Majesté on a adopté les résolutions et l'adresse, qu'ils font publier pompeusement dans les journaux toriens. Qu'ils continuent; ça a toujours le mérite d'amuser.

Les toriens ont voulu faire à Stratford (H. C.) une assemblée contre l'indemnité; mais les réformistes s'y étant rendus en grand nombre, ont passé des résolutions en faveur de la mesure ministérielle.

L'Association des Instituteurs du district de Québec vient de présenter une pétition au parlement, dans laquelle elle suggère les amendements suivants à faire à la loi actuelle d'Éducation: 1o. Qu'un bureau d'examinateurs et de professeurs des différentes maisons d'éducation de la province devrait être formé et établi dans les villes de Québec et de Montréal, pour admettre à la pratique de l'enseignement toute personne qui voudra embrasser cet état, sans distinction de sexe ni d'état; 2o. Que dans chaque district judiciaire, il devrait y avoir un député surintendant, jouissant dans son district des mêmes pouvoirs que le surintendant général, qui, par des visites à domicile, prendrait une connaissance exacte de l'état de l'éducation et de la manière dont la loi est exécutée; 3o. Qu'un conseil d'éducation devrait être établi pour fixer le cours des études, les modes d'enseignements suivant les lieux et les circonstances, faire le choix des livres dont on devrait faire usage dans les écoles, et régler toutes les difficultés graves qui pourraient s'élever entre les instituteurs et les commissaires ou les parents des enfants; 4o. Que le salaire de l'instituteur, toujours insuffisant jusqu'à présent, devrait être augmenté et fixé par la loi; 5o. Que le seul moyen de rendre utile aux instituteurs, l'usage des terrains adjacents aux maisons d'écoles serait de fixer le commencement de l'année scolaire au premier de mai; 6o. Que le serment devrait être exigé de la part des commissaires et secrétaires-trésoriers; 7o. Qu'une enquête devrait être faite sur l'état des maisons d'école, leur matériel, dépendances, etc.; 8o. Que les jours de congé, les heures d'écoles, vacances, etc., devraient être fixés par la loi; 9o. Qu'une caisse d'épargne devrait être formée, par une retenue annuelle d'un vingtième sur le salaire de chaque instituteur; et le montant de la retenue placé au compte ouvert du trésor public. Les intérêts de ces fonds capitalisés tous les six mois; et le produit total de la retenue, exercée sur chaque instituteur, lui sera remis à l'époque où il se retirera, et en cas de décès dans l'exercice de ses fonctions, à ses héritiers ou sa veuve; ou bien, qu'une somme de mille louis soit retenue chaque année de

fonds communs des écoles pour le B. Canada, et pendant dix ans, placée à intérêt au compte de la province, capitalisée tous les six mois, dont les intérêts serviraient de caisse d'épargne aux instituteurs en détresse qui auraient fourni un quartième de leur salaire annuel pour former le capital de la dite caisse.

Un ami nous écrit de Québec: "Le Révérend M. Proulx, de l'archevêché, doit être, pour le moment, le remplaçant de feu M. Montminy, curé de St. Gervais. Jeudi dernier, a eu lieu en cette ville l'examen des adultes, élèves des Frères des écoles chrétiennes; je vous assure que l'intérêt n'y a pas manqué. Car outre le grand nombre des élèves, on a dû remarquer avec plaisir tout le progrès qu'ils ont fait. Mgr. Turgeon, qui a présidé aux exercices de cet examen, en a témoigné publiquement sa satisfaction en termes très-flatteurs pour les maîtres et les élèves."

Nous avons reçu un petit pamphlet de 40 à 50 pages in-12, contenant en langues française et anglaise la constitution française de 1848. Ce petit pamphlet sort des presses de M. Arpin, rédacteur-en-chef du *Courrier des Etats-Unis*. Nous pensons que les agents de ce journal en ont reçu un envoi; aussi nous ne doutons pas que le débit ne s'en fasse promptement.—M. M. Fabre et compagnie sont agents du *Courrier des E. U.* à Montréal.

M. le curé de \*\*, possédait une superbe propriété, qu'il tenait de ses honorables ancêtres; il y avait maisons, dépendances, cours, basses cours, jardins, étangs, viviers, etc.; et les habitants du lieu n'avaient point été dans l'obligation de lui bâtir de presbytère ni autres bâtiments; cependant il entra dans la tête de quelque uns d'eux, que le curé était trop bien logé, qu'il avait trop de domaines, que ses biens seraient mieux employés, s'ils étaient répartis dans la communauté. On amonça donc des assemblées en forme, des réunions, des clubs et toute autre chose semblable; on y décida à l'unanimité ou presque unanimité, que regardant et respectant toujours le curé comme supérieur spirituel, néanmoins on s'emparerait de ses biens temporels, comme propriétés de la communauté, et après cette gracieuse décision, le curé dépossédé fut contraint de prendre le chemin de l'exil, n'ayant plus où reposer sa tête chez lui. Nous demandons à M. M. Rédacteurs d'un certain journal de cette ville, s'ils approuveraient cette manière d'agir. Leilnitz, tout protestant qu'il était, disait qu'on verrait remettre l'âge d'or, si le Pape était reconnu comme premier Magistrat des rois et des peuples; tenant entre ses mains la balance d'équité, il pacifierait les différents entre les souverains et les souverains, entre les rois et les peuples; alors on ne verrait plus cette anarchie qui règne presque partout ainsi que ces révoltes des peuples, qui sont comme à l'ordre du jour, contre les gouvernements. On vante le siècle de la liberté, qui n'est autre chose, que le siècle de l'insubordination; mais qu'on revienne sur le passé, et l'on verra que, dans les anciens siècles, le peuple était plus libre, plus riche, et plus heureux qu'aujourd'hui. Pourquoi cela? c'est que les rois connaissaient un Magistrat au-dessus d'eux—LE PAPE—et se soumettaient à ses décisions. Si le Pape n'est pas souverain, il sera nécessairement sujet de quelque souverain, grand ou petit; et par le fait, son autorité sera compromise; et on se refusera à son arbitrage, comme pouvant ou voulant naturellement favoriser le Potentat dont il dépend. D'après ce qu'on vient de lire, on peut donc conclure qu'on a ravi au Pape ses biens temporels, et qu'on lui a ôté le pouvoir d'agir comme Juge naturel entre les rois et les rois, entre les rois et les peuples. Que ceux qui lisent certains journaux y fassent attention. (Communiqué.)

Il paraît que c'est lundi prochain que doit avoir lieu l'élection du nouveau Maire de Montréal. On paraît croire que l'hon. M. Bourret sera réélu unanimement.

Les journaux de New-York disent qu'il y a eu un grand feu à St. Jean, Nouveau Brunswick. On n'a encore reçu que des détails imparfaits à ce sujet.

D'après un état publié par le *Herald* de Montréal, les naissances et décès ont été comme suit dans les districts suivants:

Un respectable correspondant de Rome donne au *Tablet* de Londres, l'anecdote suivante. Voici les paroles que le Pape enjoignit au cardinal Castmeane de porter en mars de l'année dernière au général de la société de Jésus: "Je n'ai jamais ordonné, je n'ordonnerai jamais; je n'ai point avisé et je n'aviserais jamais les pères de la société de Jésus d'abandonner leurs établissements de Rome." Et qu'on y fasse attention; comme le départ des Jésuites de la Suisse n'a pas empêché l'insurrection de Berne, de même la fuite des Jésuites de Rome n'a pu arrêter la révolution du 16 novembre et la prise du Quirinal.

En parcourant différents journaux religieux des Etats Unis, nous voyons que leurs colonnes sont en partie employées à la publication de correspondances, qu'ils reçoivent des différentes parties de l'Union, au sujet des progrès de la religion, etc. Ces correspondances sont le fruit des travaux des membres du clergé et de quelques laïques religieux. Nous pouvons citer, parmi ces journaux, le *Freeman's Journal* de New-York, le *Catholic Herald* de Philadelphie, le *Catholic Advocate* de Cincinnati, etc. Voilà pour un côté. De l'autre, nous regardons les colonnes de notre propre journal, et nous nous demandons pourquoi elles ne reçoivent pas plus de correspondances relatives à la religion, etc. Nous n'en savons vraiment pas la raison. La presque totalité des messieurs du clergé de ce diocèse, se sont à cette feuille; un grand nombre d'entre eux ne reçoivent pas d'autre journal. Une partie du clergé des diocèses de Québec, Bytown, Kingston et Toronto encourage aussi les *Mélanges Religieux*, et pourtant nous ne recevons de la part des membres du clergé que de rares correspondances, ou bien ce sont des correspondances à nous personnelles. Si d'autres journaux dans le pays ou ailleurs recevaient les correspondances qui nous manquent, nous nous dirions que le clergé n'a pas de confiance dans ce journal. Mais loin de là; ces correspondances ne se trouvent dans aucune autre feuille, et chaque fois que nous avons occasion de nous rencontrer avec les messieurs du clergé, nous en recevons des félicitations et des encouragements. Nous pensons donc qu'il nous suffira d'avoir indiqué la lacune pour qu'elle soit com-

blée. Avec un corps aussi instruit que l'est notre clergé canadien, nous n'avons pas besoin de faire sur ce sujet de longues considérations. Qu'il nous suffise de dire que nous demandons des correspondances concises sur les sujets suivants et autres utiles ou propres à intéresser, savoir: Statistiques des naissances, mariages, et décès; améliorations matérielles et morales; institutions existantes, naissances ou en contemplation; mesures utiles à demander; progrès de la religion; l'agriculture; l'industrie; l'éducation, etc., etc.

Nous apprenons avec peine que M. le grand Vicaire Vian à l'Hospice St. Joseph, M. Leblond à l'Hotel Dieu, et M. Pâquet à la cure de St. Raphaël sont très sérieusement malades.

La quantité de matières préparées pour ce numéro nous empêche d'analyser le discours d'inauguration prononcé le 5 du courant par le Général Tynlor, Président des E. U.

Hier matin, M. Sabiu Têtu a été admis à la profession d'avocat, après avoir subi un examen distingué devant son honneur M. le juge Goy. Ses interrogatoires étaient M. M. Coursol et Papin. *Minerve Phier.*

Le *Witness* aura une réponse dans notre prochaine feuille.

Voir la dernière page.

DE TOUT UN PEU.

BONS PROVINCIAUX.—Au 2 du courant, il avait été émis pour £244967 de bons provinciaux, il en était rentré pour £142797, il y en avait encore en circulation pour £102170.

AMBASSADEUR!!—La *Minerve* donne à entendre que le Colonel Prince serait sur le point de partir pour Londres, Angleterre, où l'enverraient les toriens pour représenter leurs intérêts. Ça ne badine pas!

UNE SUGGESTION RARE!!—Le *Morning Courier* demande que les trois exécuteurs des hautes-courtes dans le Bas-Canada cessent d'être payés, ou bien il suggère de leur donner de l'ouvrage dans leur ligne. Sans doute que notre aimable confrère aimerait beaucoup que cet ouvrage s'exécutât sur ces ignoants de Canadiens-Français!

NOUVEAU BRUNSWICK.—Le revenu du Nouveau Brunswick en 1848, a été de £86437, faisant (comparé à celui de 1847) une diminution de £49972!!! Les importations, en 1848, s'y sont montées à £388422, faisant (comparées à celles de 1847) une diminution de £482092!!! En 1847, les exportations y ont été de £692612; en 1848, de £58466. On voit ainsi que les exportations et importations en 1848 s'y balancent; c'est un fait assez curieux.

DES CHEMINS DE FER.—A la fin de 1848, il y avait dans la Grande-Bretagne 4220 milles de chemins de fer en activité. Au mois de juillet 1848, ces chemins de fer avaient coûté £131060000! Le commerce sur ces chemins s'est monté, en 1848, à la somme de £10092000!!!

LE CLERGÉ IRLANDAIS.—Il paraît que le clergé catholique d'Irlande est tellement réduit, et souffre tant de la famine que plusieurs de ses membres se préparent à passer en Amérique!

NOUVELLE SENTENCE.—A Bowstreet, trois jeunes enfants de 9, 10 et 13 ans, ayant pris quelques petits pâtés valant huit sols, le magistrat ordonna qu'ils fussent fouettés par leurs parents en présence du connétable.

BEN GENTIL.—Le Rév. Edouard Cowen, ministre de Kiltatherine et Tuosist écri, en date du 5 janvier 1849, à M. Jean Scaulan prêtre catholique de Tuosist:

Monsieur, j'apprends que vous, prêtre italien de l'évêque de Rome—l'antichrist sur la tête duquel les phalènes de la colère de Dieu sont à présent versées d'une manière très-visible—avez eu la présomption de vous mêler dans les affaires spirituelles d'un nommé Thomas Brown, et autres de ma paroisse de Tuosist, qui a été confiée à mes soins par l'évêque de ce diocèse; en conséquence je vous fais savoir, monsieur, de ne plus vous mêler des affaires spirituelles de ma desserte, mon intention étant de châtier une telle présomption d'une punition digne de l'offense.

UNE REINE.—L'ex-reine Marie-Amélie est dangereusement malade à Claremont; et le général d'Hondecoët étant sur le point de partir pour un voyage, elle lui demanda s'il serait longtemps absent; ayant répondu, environ un mois, elle lui dit: en ce cas, recevez mes adieux avec ma bénédiction; et le général s'agenouilla, comme recevant la dernière bénédiction de sa reine avec ses adieux.

VEZUELA.—Nous avons des nouvelles de Puerto Cabello jusqu'au 2 février. Elles confirment d'une manière définitive le triomphe du général Monagas et la défaite du parti Paez. Toutefois le calme ne renaît qu'avec lenteur dans le pays, et des dissensions nouvelles menaçaient d'éclater parmi les vainqueurs eux-mêmes. Espérons que ce triste présage ne se réalisera pas.

LE MISSISSIPPI.—Les journaux de la Louisiane expriment les plus vives appréhensions à propos de la crue extraordinaire de Mississippi. Le fleuve depuis la Pointe-Coupee, jusqu'à Saint-Jacques, est parvenu à une telle hauteur, que des cravasses se sont ouvertes presque de toutes parts. A la Pointe-Coupee les chemins sont inondés, et l'on craint des accidents beaucoup plus sérieux. A Bâton-Rouge, une cravasse de cent pieds de large sur six de profondeur s'est déclarée vers le milieu de décembre. "L'eau se précipite avec une effrayante impétuosité par cette vaste ouverture, dit un journal, et noie tous les champs voisins. Deux cents travailleurs dirigés par M. Tabor, économiste du Dr. Ira Smith, essaient vainement depuis trois semaines d'opposer une barrière à l'envahissement des eaux. Le courant est si rapide que leurs travaux à peine achevés sont détruits et emportés." Le 10 cependant, on était parvenu à se rendre maître de la cravasse, mais la levée paraît si faible qu'on craignait une nouvelle catastrophe. La hauteur extraordinaire des eaux du fleuve, dit le *Messenger* de St. Jacques, devient de plus en plus inquiétante. A peine enrons-nous dans le mois de février, et déjà sur plusieurs points la levée menace de se voir déborder. Ordinairement les eaux montent jusqu'à la fin de mai. S'il en est ainsi cette année, une inondation est inévitable. *Courrier.*

FROUDHON.—Les funèbres victimes de M. Froudhon ne sont pas encore bien rendu compte des motifs violents, qui enflammèrent la haine du gros homme à l'endroit de la propriété. Ah! ça, M. R...., disait un bonhôte propriétaire à un de ses commensaux chez qui il venait de toucher le montant

d'un terme, savez-vous que si M. Froudhon triomphe et qu'il me fasse démolir mon immeuble, je serai complètement ruiné. Tranquillisez-vous, répondit M. R...., les socialistes n'en veulent qu'aux petites-maisons.

TELEGRAPHIE.—Une expérience vient d'être faite dans le port de Folkestone pour juger de la possibilité d'établir la télégraphie électrique sous-marine. Un fil de deux milles de longueur plongeant dans la mer a été mis en rapport avec un télégraphe électrique établi à bord du vapeur *la Princesse Clémentine*, et la communication a été tout aussitôt établie parfaitement avec Cambridge et Londres. Quant à la possibilité d'établir une communication entre les deux rives de la Manche, elles doit être mise hors de doute, disent les journaux anglais, car on ne voit pas pourquoi l'expérience qui a réussi sur un fil long de 2 milles ne réussirait pas sur un fil de 30 milles. La plus grande difficulté sera probablement, non pas d'établir une communication, mais de la maintenir et de la garantir contre les accidents tels, par exemple, qu'un coup de dent de quelques gros poissons de mer, ou d'un coup d'ancre de quelque navire. Pour parer à ces accidents, M. Walker propose de faire passer d'un port à l'autre, de Douvres à Calais, ou de Folkestone à Boulogne, deux ou trois fils métalliques à certaine distance l'un de l'autre; il sera, en effet, peu probable qu'un accident arrivât à la fois à tous.

A CHACUN SA PLACE.—Aujourd'hui, M. Duponcrœu, chef des huissiers à l'Assemblée nationale, a fait descendre de la crête de la Montagne un brave homme, arrivé récemment de province, qui, désireux de voir une séance, n'avait trouvé rien de plus simple que d'aller s'asseoir sur le banc des représentants à côté de M. Joly.

AR! OUI.—Dernièrement, à la chambre, on se passait de main en main une lettre du major Guillaume-Tell Pous-sin envoyé extraordinaire aux Etats-Unis. Dans cette épître, l'ambassadeur fait tomber bien des illusions sur la Californie. "Sans doute, dit-il, il y a un peu d'or sur les bords du Sacramento, mais il faut beaucoup d'argent pour en avoir."

SOMMEIL.—On n'a pas oublié le fameux sommeil de M. Cavaignac pendant les journées de juin; Lafayette aussi avait dormi à une époque décisive de sa vie politique. M. Marrast vient de dormir à son tour pour faciliter, dit-on, la nomination de M. le général Lebreton au commandement des forces qui protégeront l'Assemblée. M. Marrast s'était endormi au lieu d'agir.—Sentinelles de la République, prenez garde à vous!

ENERGIE.—On lit dans le *Moniteur* du 4 février: "Le ministres se sont réunis à l'Elisée-National, à l'issue de la séance. Ils ont décidé qu'ils resteraient à leur poste et persévéreraient dans la mission qui leur a été confiée."

NAISSANCES.

A Brockville, le 24 février, la Dame de W. B. Richard, Ecr. M. P. P. a mis au monde un fils.

A Port Hope, le 1er Mars, la Dame de James Smith, Ecr. M. P. P., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Ste. Scholastique, le 20 Fév. H. N. De Lesdernier, Ecr., à Delle, Normantme Desjardins, fille de F. X. Desjardins, Ecr., marchand à Vaudreuil.



AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'aveu et comme suit, pour les colons:

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris: township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito ditto, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauaventure et Gaspe, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le 01 avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été privé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux Agents locaux respectifs. 3.—fois

DAMIS PAUL, ORGANISTE THÉÂTRAL, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de MUSIQUE. Montréal, 19 février 1849.—Am.

UNE LETTRE POUR L'HISTOIRE.

Nous extrayons d'un discours prononcé par M. le Dr. Nelson, sur la question de l'Indemnite, (discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire), la lettre suivante écrite en 1837, dans les circonstances suivantes que nous détaillons M. Nelson: (nous empruntons le tout à la Minerve.)

" Je ferai part à cette honorable chambre d'une lettre que moi et sept de mes amis et compagnons d'exil, avons écrite au lord Durham, après plusieurs entretiens avec un monsieur, délégué par lui, pour s'entendre avec nous, car Son Excellence lord Durham désirait nous faire éviter des procès qui, il le savait, ne seraient pas équitables, et qui ne pouvaient qu'agiter le pays.

Montréal, Nouvelle-Prison, 18 juin 1838.

Milord.— Vous êtes venu parmi nous avec le caractère non d'une classe, non d'un ordre, mais avec un caractère public qui vous est propre, un caractère qui vous donne droit à notre confiance, et nous vous la donnons toute entière. Ne vous inquiétez pas que nos esprits soient subjugués, parce que nos personnes se trouvent sous le verrou, ou que nous cherchions, par d'ineptes compléments, à nous concilier la faveur. Nous ne voudrions pas solliciter, ni solliciter, d'une manière indigne de nous, l'intervention de votre clémence à notre égard. Nous appartenons à la patrie, et faisons de bon cœur le sacrifice de tout ce qui nous est personnel sur l'autel de ses libertés.

Nous nous sommes rebelles, milord, mais que cet aveu ne vous étonne pas, nous nous sommes rebelles non contre la personne ou le gouvernement de Sa Majesté, mais contre l'administration vicieuse du gouvernement colonial, et nous en attendons les suites, à nous la peine.

Voire avènement, survenu plutôt, eût été béni; il le sera encore. Si nos efforts ont été la cause de votre avènement, nous avons réussi ce que nous désirons, le bonheur de notre pays, et nous ne murmurons pas.

Fussiez-vous arrivé plutôt, le mauvais gouvernement eût cessé; la justice aurait triomphé; les lois auraient été administrées avec fidélité et impartialité; les griefs redressés, et nous aurions eu le bonheur de voir un gouvernement jouissant tout à la fois de la confiance et de l'affection de tous.

Nous sommes des remontrances, on s'en moqua. La presse nous aura de nouvelles et de calomnies; l'investiture était épuisée; on nous possédait au désespoir et nous nous trouvâmes avec l'alternative ou de montrer que nous manquions de cœur pour repousser l'injure ou de nous soumettre comme joules, à l'esclavage, à la dégradation et à l'opprobre. Nous primes les armes, non pas pour attaquer les autres, mais bien pour nous défendre nous-mêmes. Le gouvernement n'a-t-il d'abord supprimé ou tenté de supprimer le mal? Non! Si l'on en outragea pas, il toléra au moins la tentative. Nous ne dirons pas, nous ne penserons pas même, dans quel but il en fit ainsi. Le pays devient excité, le peuple malheureux est prêt à tout faire.

Le comte de Gosford, par sa proclamation, invita à rentrer dans leurs foyers ceux des citoyens qui avaient fui. Les magistrats donnèrent-ils effet ou s'efforcèrent-ils de donner effet à ces vœux bienfaisants à cet égard? Non; le piège était dressé. Des mandats d'arrestation ne furent-ils pas lancés indistinctement contre tous ceux qui avaient demandé le droit, inhérent de sujets britanniques, de discuter le mérite des hommes et des mesures publiques? Ainsi, milord, nous fûmes poussés à la résistance, non moins par les autorités que par la violence de cette classe de peuple qui était opposée en politique. Nous voulons bien, toutefois, oublier et pardonner.

Vous venez ici avec des pouvoirs sans bornes, avec des vues larges, avec un honneur sans tache. Puissant dans les conseils de votre pays et du nôtre, votre voix peu parvenir au trône.

Ardent, vous même, à favoriser la liberté civile, vous pouvez sympathiser avec un peuple animé par le même principe, mais ne jouissant pas de mêmes avantages. Nous ressentîmes et déplorâmes la violation de notre constitution. Nos efforts ne visèrent pas à l'indépendance; nous voulions maintenir ici le vrai esprit de la constitution et de la liberté britannique.

Nous ne désirons pas détourner l'attention de votre séigneurie des grands et glorieux objets de votre haute mission. Nous ne nous occupons pas de supplications pour nous-mêmes; et nous ne voulons pas, milord, gêner vos démarches en cherchant à éviter notre sort. Nous voulons bien ne pas insister sur les formalités d'un procès, convaincu que nous sommes, de l'impossibilité d'obtenir dans cette conjoncture un tribunal impartial devant lequel nous n'aurions rien à craindre. Nous désirons tranquilliser les esprits d'un peuple généreux et coulant. Nous demandons de contribuer ainsi à établir la paix et la paix. Nous n'implorons pas pour nous la clémence. Nous ne choquons pas votre âme grande et généreuse par un seul acte impardonnable avec la dignité d'homme. Nous avons des liens, milord, qui nous rendent la vie aussi chère qu'à votre séigneurie; et cependant nous ne pouvons ignominieusement invoquer votre sympathie.

Comme dernière prière toutefois, nous vous supplions de rendre à la liberté et à leur patrie le reste de nos infortunés co-sujets prisonniers, aussi bien que de rappeler les fugitifs, dans la conviction où nous sommes que tous seraient prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre tout gouvernement qui saura apprécier et maintenir les droits des sujets, quelque soit leur éloignement du siège de l'Empire.

Dieu, nous l'espérons, comblera de succès votre mission pacificatrice; nous désirons, qu'adurant un même Dieu, le peuple devienne, un même peuple; et imitant l'exemple de votre séigneurie, en répudiant, comme nous l'avons fait de tout temps, toutes distinctions d'origine, nous espérons, qu'à l'avenir nos vœux, comme jusqu'à présent nos efforts, soient couronnés de succès.

Nous souhaitons, milord, que vous soyez reconnu comme le sauveur de notre patrie déchirée, et que vous jouissiez longtemps du bonheur domestique dont le sort nous prive.

Nous invoquons Dieu de répandre sur votre séigneurie ses bénédictions; et si'il y a quelque chose de coupable dans de hautes aspirations, nous avouons cette culpabilité, et nous nous déclarons coupables.

(Signés.) WOLFRÉD NELSON, R. S. M. BOUCHETTE, BONAVENTURE VIGER, S. MARCHESSAULT, H. GAUVIN, T. GODDY, R. DES RIVIÈRES, L. MASSON.

Au Très-Honorable le Comte de Durham, Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

PEINE DE MORT.— Dans la séance du 29 janvier, la Diète autrichienne a voté en principe l'abolition de la peine de mort, une majorité de 197 voix contre 106.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleurs piéces de littérature canadienne, devant servir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons républiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le R. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pamiandon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 64 pages de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de L'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez M. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. P. Veziina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de L'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Bucherville—George Carrier—P. Chauveau—Renaud Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lorinier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnet—A. J. Ginguet—P. Husé—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconay—J. Lemire—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermont—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Pamiandon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesset—J. S. Raymond—A. S. Souland—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvaelden et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 20 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELLINS ET DEMI.

Bureau des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur, le Rév. Père Chiniqy, se voit l'occasion d'informer ses lecteurs et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848.—jcc.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le compte ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipces pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. Le CALENDRIER se vend à très-bas prix en détail; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en gros. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGHOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de Penseignement, du chauffage et de la lumière, par année, est de 225 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 15 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22, 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 11.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Remon et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'applique à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'élève, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'exactitude seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Angus Macdonell, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE, I. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST-VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières; le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE SOUSSIGNÉ, dans ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. B. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, P. Beaubien, A. Larocque, V. Président, Joseph Barret, Francis Hincks, H. Mulholland, H. Holton, Edwin Aylmer, Danse Masson, Barth. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Judah, Joseph Grenier, L. T. Drummond, J. B. ROLLAND, Secrétaire et Trésorier.

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN. Annonceur d'annonces, que les occupations multipliées qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à 12 heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON. Prend la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouimet, érr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5c-1c.

AGERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARD, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Couture des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est tenu dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Attendu incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et pour la liberté de solliciter de nouveaux leur patronage, qu'il s'efforce de mériter par le soin qu'il apporte à l'exécution des ouvrages qu'il leur seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que: LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois le semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant six mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.— Six lignes et au-dessous, lère. insertion, 10 2 6/7. Chaque insertion subséquente, 0 0 7/8. Dix lignes et au-dessous, lère. insertion, 0 3 0. Chaque insertion subséquente, 0 0 4. Au-dessus de dix lignes, lère. insertion] chaque ligne, 0 0 2. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour être annoncées fréquemment, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Piro. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Piro. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET et JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.